



## COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JANVIER 2019

Les membres du Conseil Municipal du Plessis-Grammoire, légalement convoqués à 20 h 30 par M. le Maire le 18 janvier 2019, se sont réunis au lieu habituel de ses séances le 24 janvier 2019 sous la présidence de Philippe ABELLARD, Maire.

**Nombre de membres :** - composant le Conseil : 19 - en exercice : 18

**Étaient présents :**

**À l'ouverture de la séance :**

BLANCHARD Bernadette, PELE Laurent, BESSON Katia, SUZANNE Alain, Adjoints.  
PLANCHENAU Sophie - FOURNIER Denis - RITOUET Éric - NOURRY Aurore - BODINIER Élodie - COUVERCELLE Christian - LEMOINE Bernadette, Conseillers Municipaux.

**Étaient excusés :**

**À l'ouverture de la séance :**

JURET Didier - CALLET Carol - GUITTON Damien - GAUDIN Chrystelle, Conseillers Municipaux.

**Étaient absents :**

CARETTE Muriel - GUIHENEUC Damien, Conseillers Municipaux.

**AVAIENT DONNÉ POUVOIR DE VOTER EN LEUR NOM :**

| <b><u>Nom du mandant</u></b> |   | <b><u>Nom du mandataire</u></b> |
|------------------------------|---|---------------------------------|
| CALLET Carol                 | à | BLANCHARD Bernadette            |
| GAUDIN Chrystelle            | à | NOURRY Aurore                   |

**Secrétaire :** Denis FOURNIER

M. le Maire demande s'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2018. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **FINANCES**

#### **1. Participation financière communale au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M.) pour l'année 2019 : avance.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide** de verser cette avance sur participation d'un montant de 15 500 € (quinze mille cinq cent euros) au Syndicat Intercommunal Arts et Musiques (S.I.A.M) pour l'année 2019.

#### **2. Construction d'un bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) – demande de subvention au titre de la DETR 2019.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **approuve** la construction d'un bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) d'un montant global estimé à 1 million d'euros HT avec comme modalités de financement suivantes : autofinancement de la commune, subventions sollicitées auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.

- **décide** de demander le montant maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019.

- **autorise** M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

### **3. Construction d'un bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) – demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L) 2019.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- approuve la construction d'un bâtiment communal pour l'accueil périscolaire et l'accueil de loisirs sans hébergement (A.L.S.H.) d'un montant global estimé à 1 million d'euros HT avec comme modalités de financement suivantes : autofinancement de la commune, subventions sollicitées auprès de l'Etat et de la Caisse d'Allocations Familiales.
- décide de demander le montant maximum de la subvention au titre de la D.S.I.L. 2019 « GRANDES PRIORITES ».
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

### **4. Réalisation d'un aménagement sécuritaire rue des Meuniers et mise en accessibilité de l'arrêt de bus La Barbière – demande de subvention au titre de la DETR 2019.**

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:**

- approuve le projet de réalisation d'un aménagement sécuritaire rue des Meuniers et mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Saint Gilles » d'un montant global estimé à 22 384 € HT.
- décide de demander le montant maximum de la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2019.
- autorise M. le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette demande de subvention.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Arrêtés pris par délégation.**

M. le Maire rend compte aux élus des arrêtés pris en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT :

| DATE     | N° ARRETE | OBJET  |
|----------|-----------|--|
| 08/01/19 | 2019-01   | Contrat de balayage des voiries avec Brangeon Environnement pour 2019. |

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 25.***

**La prochaine séance du Conseil municipal se tiendra le jeudi 28 mars 2019 à 20h30 (une séance pourra être prévue le jeudi 28 février 2019 si nécessaire).**